

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : PYRENEES-ATLANTIQUES
NOMBRE DE MEMBRES : 19
En exercice : 18
Qui ont pris part à la délibération : 19

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AHETZE

SEANCE DU 17 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vendredi dix sept janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur DI FABIO Joël, Maire puis du Doyen d'Age de l'assemblée pour l'élection du Maire, Madame HARRIAGUE Françoise et enfin sous la présidence du Maire élu, Monsieur LABAT-ARAMENDY Ramuntxo.

Étaient présents : ALDALURRA Amaia, ALVAREZ Emma, ARTAYET Julen, BERARD Amélie, CAPENDEGUY Santiago, CARRERA-INDO Nahia ETCHEGARAY Ramuntxo, FORDIN Maité, GARCIA Y PEREDA Carole, JORAJURIA Marie-Pierre, KUGLER CURUTCHET Sébastien, LABAT ARAMENDY Ramuntxo, MIOQUE-URKIA Iban, ARAMENDY Marie, GOYHETCHE Ramuntcho, HARRIAGUE Françoise, SAUBAGNE Michael, GUESDON MICHAUD Laëtitia.

Procuration : ALDALURRA Xarle a donné procuration à ALDALURRA Amaia.

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. BERARD Amélie a été désignée en qualité de secrétaire (art L. 2121-15 du CGCT).

OBJET DE LA 8^{ème} DELIBERATION N°20250108 ELECTIONS DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE ET SON SUPPLEANT AU BILTZAR DU PAYS BASQUE

Rapporteur : Ramuntxo LABAT-ARAMENDY

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de membre titulaire. Le Conseil Municipal a pris acte de 1 candidat, à savoir :

- M LABAT-ARAMENDY Ramuntxo

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter un vote à main levée pour la désignation de chacun des représentants. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette procédure.

A L'UNANIMITE Monsieur LABAT-ARAMENDY Ramuntxo est désigné membre titulaire du Biltzar

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de membre suppléant(e). Le Conseil Municipal a pris acte de 1 candidat, à savoir :

- Mme JORAJURIA Marie-Pierre

A L'UNANIMITE Madame JORAJURIA Marie-Pierre est désignée membre suppléant(e) du Biltzar

Le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur à régler la cotisation annuelle qui s'élève à 0.05€/ habitant

Fait et délibéré le 17 janvier 2025,
Le Maire,
Ramuntxo LABAT-ARAMENDY



Envoyé en préfecture le 20/01/2025

Reçu en préfecture le 20/01/2025

Publié le



ID : 064-216400093-20250117-20250108-DE